

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Madame Véronique DOCK, 1^{ère} adjointe au Maire de Balan.

Présents : Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir : Patrick MÉANT, Maire, pouvoir donné à Véronique DOCK
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Bérengère MULLER

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Catherine BANCEL FRANGIONE a été nommée secrétaire de séance.

2022-07-06 Subvention à l'association 'Protection Civile'.

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint, informe les membres du conseil municipal que l'association 'Protection Civile' a déposé une demande de subvention.

Cette association est très active sur l'ensemble des manifestations Balanaises et assure les formations de Prévention et Secours de niveau 1 (PSC1) des agents communaux à titre gratuit. L'antenne de Balan se compose de 13 adhérents dont 3 habitent le territoire de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

Au vu de l'ensemble des documents joints à la demande de subvention, Monsieur François FERRETTI propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'attribution d'une subvention pour un montant de 300 € à l'association 'Protection Civile'.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 5 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,
Véronique DOCK

